

=====
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

=====
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

=====
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
=====

portant intégration et nomination de
Monsieur OKO-OLINGOBA dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Administratifs et Financiers - SAF
(Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25-80 du 13-11-80 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

D.B.

(/u le décret n° 32-426 du 29-12-1962 fixant le statut des
cadres de la catégorie A des services Administratifs et Financiers

(/u le décret n° 62-130/MP du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63-61/FP.BE du 26-3-1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses ar-
ticles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 37-50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations reconstitutions de carrière
et reclassements ;

(/u le décret n° 74-370 du 31-12-1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 30-644 du 28-12-80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81-016 du 26-1-81 au décret n° 80-
644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;

(/u le décret n° 81-017 du 26-1-81 Relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 4954/MEN-DGEOC-DOB du 13 Octobre 1981
du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier
de l'intéressé.

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 62-426 du 29-12-1962 susvisé, Monsieur OKO-OLINGOBA né le 12 Mai 1951 à AMBOMBONGO, Titulaire du Doctorat de 3° Cycle Spécialité Géographie de l'Aménagement obtenu à l'Université Lyon 2 (France) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers-SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2° échelon stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Travaux Publics et de la Construction.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASSAVILLE, le 18 Janvier 1962

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Travaux Publics
et de la Construction

Commandant Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBE MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAEN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP. 3
- DFP.BST 2
- D.B. 3
- DCF 1
- MTPS 3
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2